

*PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX*

du 25 Juin 2026

Présents : COMBY Marie-Hélène, GRENARD Jérôme, HEURTIER Isabelle, LAHU Maxime, PONCET Michaël, PORCHERET Maxie, RAFFIN Françoise, SAINT-OYANT Claude, THOMAS Thierry, Karine JEANTET PROST conseillers,

Edwige PONCET, suppléante,
Stéphane VUAILLAT, suppléant

Secrétaire de séance : Karine JEANTET PROST

Excusés : HERNANDEZ Philippe avec pouvoir à Karine JEANTET PROST

Ordre du jour :

- Accueil : Amicale des Pompiers
- Accueil : Comité des Fêtes

Approbation du Procès-Verbal du 29 Mai 2026

- 1 Subventions aux associations
- 2 Sécurité du Domaine Nordique des Hautes Combes :
 - Participation à la commission
 - Désignations
 - d'un responsable communal de la sécurité et des secours
 - d'un responsable du service des pistes
- 3 Désignation d'un délégué SPANC à la CCHJSC
- 4 Désignation d'un référent PDIPR
- 5 Désignation d'un délégué conseiller au Syndicat des Ecollets
- 6 CCAS
 - Annulation de la délibération 2026-037
 - Choix du nombre d'élus membres du CCAS
 - Elections des membres
- 7 Demande de participation garde d'enfants
- 8 Convention facturation avec l'ONF
- 9 Désignation un coordonnateur communal recensement
- 10 Assainissement collectif : taux redevance performance.
 - Questions diverses :
 - Courrier DROMARD
 - Courrier GRESSENT
 - Courrier SCHNEEBERGER-GUBLER

Le conseil reçoit l'Amicale des Pompiers et le Comité des Fêtes.

- Accueil : Amicale des Pompiers

Coraline Vincent explique la raison de la demande d'aide pour payer l'adhésion des pompiers volontaires à l'union Départementale pour qu'ils bénéficient de l'assurance qui les couvre lors de leurs interventions.

- Accueil : Comité des Fêtes

Claudine Egraz présente le comité des fêtes, elle explique qu'il existe depuis 1995.

Le Rôle est :

- Coordonner les manifestations des différentes associations,
- Le prêter leur matériel

Calendrier type :

- Juraquette (Février)
- Théâtre (au début)
- Vide Grenier (mai)
- Grand Apéro (Juin)
- Sortie montagne (Juin)
- 14 juillet avec les sapeur pompiers
- 15 août avec l'association Tatenkoi

Permanent :

- Gym 50 adhérents,
- Chorale 30 personnes.

Manifestions : concert en avril, pièce de théâtre de Jean Charles Manzoni au chapeau, initiation à l'œnologie.

Si quelqu'un a des idées, le Comité des fêtes aide les personnes ou associations qui voudraient venir faire quelque chose sur le village.

Il est demandé une subvention de 800 €. Brigitte COLLIN explique l'origine du feu d'artifice qui est venu des jeunes du village qui ont lancé ça, ils passaient chez les gens pour récolter de l'argent afin de financer ce dernier, mais au bout d'un certain temps il a fallu le faire faire par des artificiers. Le Comité des Fêtes demande 500 € pour le feu d'artifice qui coûte 1800 € et 300 € pour la Juraquette et précise que si la commune ne donne pas de subvention, le département ne donnera pas non plus.

Les subventions servent à investir dans du matériel, (Vitabri, friteuse etc.) qui peut être prêté à toute personne qui le demande.

L'achat des chaises par le comité des fêtes pour la salle polyvalente fait à coûté 900 €.

En ce moment le comité a 18000 € sur ses comptes, il conserve 10 000 € en prévoyance, 2000 € pour le matériel et une somme de 3000 € pour l'apéritif des 30 ans

Ouverture de la séance à 20h

Jérôme demande si le conseil est d'accord de rajouter 1 point à l'ordre du jour.

Nouvelle convention opération scolytes

Approbation du Procès-Verbal du 29 Mai 2026

Le PV du 29 Mai 2026 est approuvé à l'unanimité des présents plus un pouvoir

1 Subventions aux associations

Jérôme GRENARD explique les demandes de subvention pour 2026 :

429,75 € Pompiers

800 € Comité des fêtes

500 € APE **Voté au dernier conseil**

110 € Alphonse Gaillard **Voté au dernier conseil**

250 € Festival de musique **Voté au dernier conseil**

Association Petit Homme pour le stage d'initiation au Cirque.

Tout le monde discute est ce que l'on peut aider toutes les associations ou pas, La trésorerie de la commune n'est pas extensible malgré l'envie qu'on pourrait avoir de soutenir les associations. L'année dernière et les années précédentes il y avait des documents de demande par courrier, à rendre afin le vote du budget.

Un tour de table est fait Michael ok mais non pour « Petit Homme », Maxie ok et aussi pour Petit Homme, Marie Hélène ok sauf Petit Homme, Françoise ok sauf Petit Homme, Karine ok pour sauf Petit Homme, Claude ok pour tout mais en trouvant une solution pour faire les documents de demande, et attendre que tout le monde nous aie envoyé leurs demandes, Maxime est ok et il est content que Claudine soit venue expliquer ce qu'ils font, il dit qu'il faut regarder pour le budget et éviter de déborder sur le budget. Thierry explique que pour les pompiers c'est pour les assurances en cas d'accident.

Pour le prochain courrier :

Bien expliquer que le budget n'est pas extensible.

Jérôme dit qu'il souhaite inviter Petit Homme.

Après délibération, le conseil accepte de donner 800 € pour le comité des fêtes (500 € pour la Juraquette et 300 € pour le feu d'artifice) à l'unanimité des présents plus un pouvoir.

Après délibération, le conseil accepte de donner 429,75 € à l'Amicale des pompiers des Couloirs à l'unanimité des présents plus un pouvoir.

Une réponse va être fait à Petit Homme pour leur proposer de les rencontrer et bien leur préciser que le budget subvention est clos pour 2026, mais que nous pouvons leur proposer une aide matériel (Prêt de salle ou autre)

2 Sécurité du Domaine Nordique des Hautes Combes :

Jérôme explique qu'il était responsable les année précédentes, il est proposé de mettre un binôme en les personnes de Claude et Jérôme pour participation à la commission, désignations, d'un responsable communal de la sécurité et des secours, d'un responsable du service des pistes.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des présents plus un pouvoir désigne Jérôme GRENARD responsable communal de la sécurité et des secours et Claude SAINT OYANT responsable du service des pistes.

3 Désignation d'un délégué SPANC à la CCHJSC

Isabelle et Jérôme expliquent qu'il serait bien que ce soit une personne qui soit extérieure au village (pas raccordée au réseau collectif).

Maxime LAHU est volontaire.

Après délibération, Maxime LAHU est désigné délégué SPANC à la CCHJSC, à l'unanimité des présents plus un pouvoir.

4 Désignation d'un référent PDIPR

il convient de désigner un référent PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée) Claude SAINT OYAND est volontaire. Stéphane Vuillat se propose de l'aider en cas de besoin.

Après délibération, Claude SAINT OYANT est désigné référent PDIPR à l'unanimité des présents plus un pouvoir pour que ce soit Claude le référent PDIPR, le conseil.

5 Désignation d'un délégué conseiller au Syndicat des Ecollets

Jérôme GRENARD est actuellement conseiller au Syndicat des Ecollets et a démissionné. Il faut donc désigner un nouveau délégué. Karine JEANTET PROST est candidate pour le remplacer

Après délibération, le conseil à l'unanimité des présents plus un pouvoir, désigne Karine JEANTET PROST déléguée conseil au Syndicat des Ecollets

6 CCAS

Jérôme informe le conseil que lors du contrôle de légalité, la préfecture a remarqué que 2 personnes désignées ne sont pas élues (Edwige et Stéphane) . L'équilibre n'est donc pas respecté entre élus et non élus.

Jérôme pense qu'il est hors de question qu'Edwige et Stéphane ne soient plus membres du CCAS. il faut donc annuler la délibération prise, fixer le nombre de membres élus au CCAS et élire ces membres.

- Annulation de la délibération 2026-037

Après délibération, le conseil annule la délibération 2026-037, à l'unanimité des présents plus un pouvoir.

- Choix du nombre d'élus membres du CCAS

Afin d'avoir l'égalité entre élus et non élu, le maire propose de fixer le nombre de membres élus à 7.

Après délibération, le conseil décide de fixer à 7 le nombre d'élus et de membres extérieurs pour le CCAS.

- Elections des membres

Les candidats sont : Karine, Françoise, Malène, Isabelle, Thierry, Philippe, Michaël.

Après vote, les candidats sont élus à l'unanimité des présents plus un pouvoir.

6 Demande de participation garde d'enfants

Isabelle lit le courrier de la famille HERVOUET pour une demande d'aide pour la garde pour leur fille à la MMA de Septmoncel.

La commune a une convention avec la commune de Saint-Claude et participe pour les enfants qui sont à la crèche.

Maxime dit qu'il y a une nounou qui a de la place sur Belleydoux.

Tour de table d'où il ressort qu'il ne sera pas possible d'aider. La commune n'a jamais financé la garde des enfants. Edwige PONCET précise que ce n'est pas de la compétence des communes de financer les gardes d'enfant. S'ils ont des difficultés, ils peuvent demander auprès de la CAF.

Claude SAINT OYANT rappelle qu'il y a quelques années un projet pour une MAM sur les Bouchoux qui n'a pas pu aboutir, car trop peu d'enfants.

7 Convention facturation avec l'ONF

Jérôme explique que l'ONF, s'occupe du martelage, mise en vente et faire la facturation des ventes de bois. Il rappelle la convention qui lie la commune et l'ONF pour la facturation des ventes de bois et dit qu'elle est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler si l'on en est d'accord.

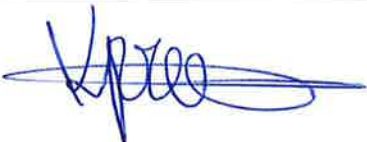
Après délibération, le conseil accepte la convention à l'unanimité des présents et un pouvoir et autorise le maire à la signer.

8 Désignation un coordonnateur communal recensement

- dans le cadre du plan canicule, le CCAS a mis en place un plan de surveillance des personnes isolées ou fragiles.
- Le dossier petit patrimoine a été déposé pour le Monument aux Morts

Prochain conseil le 31 juillet à 19h00

La séance est levée à 21h40

Le Maire Jérôme GRENARD	La secrétaire Karine JEANTET PROST
 	

Isabelle lit le courrier pour le recensement qui demande de désigner un coordonnateur communal qui fera le lien avec l'INSEE et avec l'agent recenseur.

Karine JEANTET PROST est volontaire.

Karine est désignée coordonnateur communal recensement, à l'unanimité des présents plus un pouvoir.

9 Assainissement collectif : taux redevance performance.

Isabelle explique qu'avec Ketty elles ont fait les titres de redevance pour Très la Ville pour l'année 2025, mais ils ont été rejetés car le taux de la taxe de redevance pour la performance des réseaux n'était pas la bonne. (il avait été fixé en 2024 à 0,01 €/m3). Si la commune n'applique pas le montant demandé par l'Agence de l'eau, c'est elle qui paie la différence. Ce taux est de 0,09€/m3 pour 2026 et sera de 0,17€/m3 pour les années de 2027 à 2030.

Après délibération, le conseil fixe le taux à 0,09 € HT /m3 pour 2026 et 0,17 € HT/m3 de 2027 à 2030 conformément aux montants sollicités par l'agence de l'eau, à l'unanimité des présents plus un pouvoir.

10 Délibération Convention Opération Scolytes

Jérôme GRECARD explique que la convention dans le cadre de l'expérimentation des scolytes menée conjointement avec les communes de La Pesse et de Choux arrive à son terme.

Il fait lecture au conseil de la convention proposée par Jean-Luc DEPRAZ technicien ONF.

Le conseil approuve la nouvelle convention scolyste à l'unanimité des présents plus un pouvoir.

Après délibération, le conseil décide d'autoriser le Maire à signer cette convention et de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil la délibération.

Questions diverses :

- Courrier GRESSANT : Isabelle lit le courrier, Michaël a RDV demain pour la buse.
- Courrier DROMARD Isabelle lit le courrier, aide pour son chemin qui s'est détérioré cet hiver, (jusqu'à maintenant ils se débrouillaient pour réparer son chemin).

Concernant la doléance des PV qui ne sont pas consultables pas en ligne, la secrétaire de mairie lui a indiqué le lien pour les trouver plus facilement.

- Courrier SCHNEEBERGER-GUBLER lu par Isabelle, problème de déneigement devant chez eux.

Les trois courriers seront traités par la commission voirie.

AFET :

Maxime présente la réunion avec Mr Depraz sur les scolytes, JLD a proposé de renouveler de renouveler l'action avec La Pesse et Choux et sur le renouvellement du plan de gestion de la forêt communale avec Franck Vauffrey.

Ils disent qu'il a été trop prélevé les années précédentes.

Maxime LAHU explique en quoi consiste le plan de gestion. C'est une étude sur 20 ans, il y a une demande d'intégration de 2 parcelles mais pas de décision prise. Si ces parcelles ne sont pas intégrées, ils ne pourront pas intervenir sur les scolytes. Le plan de gestion sera rédigé par l'ONF, il sera présenté au conseil et devra être validé par la commune et le Préfet.

Informations diverses